



Procès-verbal de Comité de direction  
Vendredi 29/03/2024

Compte rendu  
N°01-2024

**Présents:**

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Coraline SAURAT		Florian GARRIGUES	Alain COLLAUD
Arnaud CHATTARD	Gilbert MAUGIRON	Paolo FONTEBASSO	Soeur Marie-France
Jean-Michel BRUGNERA	Franck GERBI	Damien GIRARD	BROTHIER
Alain MENDEZ			Riccardo PEZ
Fabiola COUHIN			

**Membres qualifiés:** Gites de France, ESF Alpe du Grand Serre, le Petit Train de la Mure

**Absents:**

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Raymond MASLO	Richard BATKO	Franck PERRON	Gérard JACQUEMIN
Alain SIAUD	Fabienne PREVOT	Guillaume MACE	Raoul ATTANASIO
	Pascal CHARLES	Nicolas CABUS	Magali MAZZEGA

**Membres qualifiés :**

Fabien MULYK, Parc des  
Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, WSA le Sautet, Association Savel Terre  
d'Evasion

**Excusés:**

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Guillaume MONTANER	Marie-Claire DECHAUX	Christophe DAPPEL	Stéphanie GIRARDEY
	Philippe FAURE		

**Membres qualifiés :**

Marie-Noëlle BATTISTEL, Éric BONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13 dont 8 titulaires et 5 suppléants

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 13

**Ordre du jour**

- Validation compte de gestion
- Validation compte administratif
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif
- Vote du contrat de diffusion des cartoguides

- Vote convention avec Gîtes de France
- Présentation Animatrice réseau
- Questions diverses

### Le mot de la présidence

Monsieur le président remercie l'assemblée de leur présence et souligne la forte participation des membres de l'assemblée ce jour.

### Présentation de l'animatrice réseau

Le directeur présente la nouvelle animatrice réseau, Fanny Peyrin. Son embauche a été faite pour répondre à une demande des socio-pro de créer du réseau entre les différents partenaires économiques du territoire. Son poste est financé en grande partie par les espaces valléens. M. le président souligne la participation financière de la Communauté de Communes de la Matheysine à hauteur de 15 000€, ce qui permet d'avoir un financement à 100% du poste.

Fanny se présente en expliquant son arrivée fin janvier 2024 comme chargée de projet réseau et territoire. L'objectif de son poste est la création de rencontres entre les différents acteurs du territoire. Elle propose des rencontres par secteur d'activité (prestataires d'activité, hébergeurs et commerçants) et par secteur géographique afin de favoriser les liens de coopération ; et à l'avenir elle développera un programme de formation et des outils mis à disposition de chacun des partenaires de Matheysine Tourisme.

### Gestion financière :

M. le président fait une présentation globale du budget 2023, son réalisé et présente le budget 2024.

M. le président explique que le compte de gestion est tenu par la Trésorerie et fait état de l'année comptable écoulée en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion fait apparaître un résultat définitif de 98 098.22€ en fonctionnement et un déficit de 3584.41€ en investissement soit un résultat global de 94 513.81€.

Le compte administratif quant à lui est tenu par les services de Matheysine Tourisme et il doit être équilibré comme le compte de gestion.

Le compte administratif constate le même résultat définitif auquel s'ajoute le résultat reporté pour un résultat définitif global de 124 663.20€ à reporter au budget 2024.

Les charges salariales qui représentent 66% des dépenses de l'EPIC ont été budgétisées au plus juste en 2023, tout comme les dépenses à caractère général dont l'excédent est seulement de 5000€. Le résultat positif s'explique par la non-dépense des charges imprévues et du virement à la section d'investissement pour un montant global d'environ 40 000€. Et surtout par la hausse des recettes liée à la taxe de séjour et aux subventions exceptionnelles de 30 000€ de la Communauté de Communes (part de financement du poste de l'animatrice réseau...) et de la volonté politique de cette dernière d'améliorer le rayonnement touristique de la Matheysine.

## **Budget 2024**

Concernant les dépenses de fonctionnement, les grandes lignes du budget 2023 sont reprises avec néanmoins une hausse de la part budgétaire allouée à certains pôles afin de répondre aux attentes des socio-pro.

On trouve tout d'abord une ligne supplémentaire de 6000€ pour le développement des activités de l'animatrice réseau. Ensuite une hausse significative est faite en sous-traitance pour l'amélioration et le développement du site Internet. Et enfin le budget communication est augmenté. Il y a une volonté politique de donner les moyens à Matheysine Tourisme afin de faire rayonner la Matheysine (les charges à caractère générales passent de 97 à 134 k€).

M. le maire de St Théoffrey interpelle le président sur les lignes à 0€. Une réponse est apportée, certaines lignes budgétaires ont été regroupées sur un seul article pour davantage de lisibilité (notamment concernant la sous-traitance) et de nouvelles lignes sont créées pour payer de nouvelles dépenses (dépenses liées au poste de l'animatrice réseau).

Comme chaque année le pôle de dépenses le plus important est celui des charges salariales avec cette année une ligne de salaire pour une stagiaire en communication, le poste de l'animatrice réseau à temps plein et la budgétisation des augmentations du point d'indices prévue 2 fois en 2024. Par ailleurs il y a eu une forte hausse des charges salariales et patronales en 2023 dont l'impact se fait ressentir sur 2024 en année complète.

Le budget 2024 répond à la mission de Matheysine Tourisme qui est la promotion du territoire à travers une forte hausse du budget en communication et une augmentation de la masse salariale avec le recrutement d'une stagiaire en communication et le contrat de l'animatrice réseau.

Les recettes de fonctionnement sont les subventions d'exploitation versées par la communauté de communes à travers les transferts de charges et les subventions exceptionnelles allouées (15k€ pour le financement du poste de l'animatrice réseau et 15k€ pour le Mole de Savel) et le reversement de la taxe de séjour. La communauté de communes verse 10% de la taxe au Département et l'intégralité du reste à la l'EPIC, à ce jour il n'y a de taxe reversée à la Région. Dans le budget les recettes de la taxe de séjour sont toujours minorées car elles sont fluctuantes en fonction de la saisonnalité. Les recettes de la taxe de séjour avant le covid étaient autour de 140k€, le directeur précise qu'il faut attendre que les recettes se maintiennent sur 2 à 3 ans pour pouvoir ensuite augmenter la ligne budgétaire.

Le budget d'investissement quant à lui est de 55 000€. En dépenses il s'agit essentiellement de l'aménagement du BIT de la Mure dans les locaux de la Gare du Temps et de l'équipement du Mole de Savel (mobilier et informatique). En 2023 le budget d'investissement a été consacré à la fusion des sites internet de Matheysine Tourisme et AGS.

L'année 2024 enregistre un report de résultat de 124 663.20€ et un budget général de 617k€.

### **Vote du compte de gestion**

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **Validation du compte administratif**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation du résultat**

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif**

Le budget est voté à l'unanimité.

### **Vote du contrat de diffusion des Cartoguides**

Un contrat de diffusion existait déjà, il convient de la mettre à jour car Matheysine Tourisme est dorénavant le seul établissement habilité à vendre les cartoguides. Les cartes de randonnée sont vendues à un tarif préférentiel pour les socio professionnels et chaque acteur les vend à un même tarif unique.

La délibération est votée à l'unanimité.

### **Vote de la convention avec Gîtes de France**

La convention valide un partenariat privilégié entre Matheysine Tourisme et Gîtes de France. Les adhérents de Gîtes de France qui sont en centrale de réservation avec cette convention sont adhérents à Matheysine Tourisme et bénéficient de ses avantages. Gîtes de France s'engagent à faire les déclarations taxe de séjour de leurs adhérents. Pour les adhérents Gîtes de France ils ont une plus-value à adhérer à Gîtes de France en les choisissant comme centrale de réservation.

La délibération est votée à l'unanimité.

### **Points d'information**

Les membres de l'assemblée souhaitent parler des problèmes en cours avec le Sivom notamment en ce qui concerne la navigation du bateau La Mira cette saison.

M. le président explique que les relations avec le Sivom du lac de Monteynard sont compliquées. Ils sont à l'origine de la création des passerelles ce qui est un point fort du territoire mais depuis leur création leur modèle économique n'a pas évolué.

Matheysine Tourisme propose de recruter un agent d'accueil pour la saison estivale et la gestion du Mole.

Mme la présidente de la communauté de communes prend la parole et explique que la Préfecture propose que la communauté de Communes se substitue au Sivom pour la gestion du lac mais pour ce faire il faut que l'ensemble des élus communautaires soient d'accord. Aujourd'hui il faut une volonté politique solidaire.

Le directeur explique que les passerelles et La Mira, comme les lacs et le Petit train de La Mure sont des éléments phares de venue sur le territoire.

Le maire de Mayres-Savel explique qu'aujourd'hui il demande la sortie de sa commune du Sivom car le procès à venir avec le prestataire qui exploite le bateau va avoir des impacts financiers sur sa commune.

Florian Garrigues qui exploite le bateau explique qu'en l'absence de gestion de La Mira il va devoir licencier 5 personnes et ne pas honorer des promesses d'embauche ; à ce jour il a vendu pour près de 400k€ de croisières dont un mariage en mai et il ne sait pas s'il va pouvoir

honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle. La saison touristique estivale démarre dans un mois et tout le monde est dans l'incertitude.

M. Garrigues profite de cette séance pour s'excuser de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers vis-à-vis de l'AGS, la Skyrace en mécénat et le non-règlement de la taxe de séjour du camping de l'année 2023 car il doit faire face à de gros frais d'avocat pour sortir de cette impasse concernant l'exploitation du bateau.

L'AOT (autorisation d'occupation temporaire) qui consiste pour un commerce à occuper le domaine public est également remis en question chaque année pour la base nautique.

M. le président explique que la gouvernance du Sivom n'a pas évolué et qu'ils n'ont pas de projet touristique.

Le débat est ensuite lancé sur le devenir de la station de l'Alpe du Grand Serre. M. le président explique que la Préfecture n'a pas pris de décision à ce jour. Un rendez-vous est prévu le 16 avril afin de préparer le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). La vente de forfait solidaire sur une semaine a permis de générer 20k€ de chiffres d'affaires pour la station. La vente a été arrêtée le jour de fermeture de la station car la communauté de communes doit facturer uniquement un service rendu.

M. Astrua représentant de Gîtes de France expose son idée de proposer aux mairies d'allouer un budget afin que les enfants du territoire puissent découvrir le ski en Matheysine. M. le président explique que le directeur de l'école de ski Florent Battistel avait fait un éducteur à destination des écoles et que ce dernier n'a pas eu de succès car il n'y a pas de volonté des enseignants du territoire de faire skier les enfants.

M. le maire de St Théoffrey propose de reverser 5% des attributions de compensation de la communauté de communes afin de créer un pot commun qui servirait au financement du ski pour les enfants. M. Astrua explique également le problème des transports, trop coûteux à ce jour.

Le directeur reprend la parole afin d'expliquer que les commissions goodies et taxe de séjour seront relancées. Il présente également les affiches et l'objectif de ces affiches est de mettre en valeur des sites et non des communes. M. le président explique qu'il a enlevé l'affiche du Taillefer et du Lac fourchu car il y a un problème de sur-fréquentation de ce site à la suite des études de Natura 2000 et qu'il travaille sur une affiche avec le Lac du Brouffier. Le format des affiches est 30\*40 et il y a un tarif préférentiel pour les socio-pro mais un prix de vente identique au public.

Le directeur explique que le bureau de l'office du tourisme de La Mure déménage des locaux du Petit train de La Mure pour aller dans les locaux de la Gare du Temps (géré par la communauté de communes).

Un point est fait sur le voyage presse des journalistes de RTBF, ils ont passé un premier séjour en Matheysine (3 jours) à la suite de leur passage au salon du randonneur et leur rencontre avec Isère Attractivité.

Le directeur annonce le lancement de la réunion de début de saison **le 31 mai 2024** au siège de la communauté de communes. Ce sera l'occasion de présenter les statistiques touristiques sur le territoire et faire passer des brochures à donner aux socio pro destinés aux touristes.

M. le président explique que le service petite enfance a travaillé sur des petites balades à faire autour de chez soi quand on a des enfants, ce travail peut être utilisé pour les hébergeurs.

Les élus de la commission tourisme travaillent également sur les « petits secrets », cela consiste à répertorier les endroits moins connus mais qui valent la peine d'être visités, afin de créer une base de données et faire connaître le territoire différemment.

M. Astrua demande où en est le travail sur les panneaux d'entrée du territoire à mettre sous les panneaux d'entrée des communes. M. le Président répond que c'est la commission aménagement du territoire qui portait ce projet et qu'il a été abandonné.

La taxe de séjour est abordée, le directeur explique que la taxation d'office est une volonté politique et qu'un travail est à mener sur les personnes qui ne déclarent pas leur taxe de séjour. En 2026, il y aura une obligation d'enregistrement de son bien pour pouvoir être présent sur une plateforme de location. Le problème demeura toujours, certaines personnes ne déclarent pas leurs revenus issus de la location touristique et par conséquent ne déclare pas la taxe de séjour non plus.

Il y a aussi le problème des campings-caristes avec le parking sauvage alors qu'ils ont un camping pour les accueillir à proximité. Le maire de la Commune de Monestier d'Ambel présente son projet de créer un park for night sur sa commune pour éviter le camping sauvage ; l'accès sera libre et une personne de la Commune passera pour la collecte de la redevance. La Commune de la Morte a également dédié une personne sur 3 à 4 mois pour la gestion de l'aire de camping-car avec un tarif de 5€ par nuitée et l'accès à tous les services, l'objectif est le même limiter le camping sauvage.

Le comité de direction est clôturé à 12h00.